

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le onze mars,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 3 mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER jusqu'à 19h00, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD à partir de 18h45, Nathalie LALLEMAND, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER à partir de 19h00 (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Michel GIRAUD jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Valérie MARSAULT (Pouvoir donné à Jean-Louis CANTET), Julie MENARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Gilbert NASARRE, Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Garance PATARIN-CHAPENOIRE

OBJET : Site INTERNET - Devis complémentaire

Le Maire expose.

Par délibération du 9 avril 2021, le conseil municipal a décidé de confier la refonte du site Internet de la commune d'Echiré à la société CREASIT (44000 Nantes).

Suite à l'avancement des travaux (réalisation de l'arborescence du nouveau site) et aux derniers échanges, l'adhésion au service « annuaire de contacts » apparaît comme indispensable. Par contre, celle déjà souscrite relative au co marquage « service-public.fr » n'est pas utile.

Le Maire présente à l'assemblée le devis complémentaire transmis par CREASIT, prenant en compte la modification apportée au marché, relative au remplacement du service de co marquage par celui de l'annuaire de contacts, pour un montant total de 305,00 € HT soit 366,00 € TTC, décomposé comme suit :

- plus-value budget investissement pour 335 € HT ;
- moins-value budget fonctionnement (maintenance) pour - 30 € HT.

Le Maire demande au conseil municipal :

- **d'approuver les modifications apportées dans les souscription et annulation des services mentionnés ci-dessus, dans le cadre de la refonte en cours du site Internet de la Commune ;**

- **d'approuver le devis correspondant pour un montant total de 305,00 € HT soit 366,00 € TTC;**
- **de l'autoriser à signer le devis et tous documents nécessaires à cette opération.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 11 mars 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : **1 5 MARS 2022**

Notifié ou publié le : **1 5 MARS 2022**